



CARRIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE

UN PARTENARIAT LOYAL ETAT-RÉGION NÉCESSAIRE POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES RÉUNIONNAIS

Lundi 06 août 2018

Les services de la Région et de LADOM ont reçu ensemble ce lundi 06 août, à l'Hôtel de Région, les jeunes inscrits en Métropole en carrière sanitaire et sociale pour la rentrée 2018/2019, ainsi que leurs parents. Cette réunion était devenue absolument nécessaire pour présenter aux étudiants concernés le partenariat qui aura enfin pu être mis en place après l'engagement ce samedi de LADOM qui a enfin officialisé sa part de financement. La Région Réunion a, dans ces conditions, accepté d'assurer la coordination aujourd'hui de ce partenariat résultant d'une prise de responsabilité de chaque acteur permettant d'accompagner au mieux les familles.

Pour rappel, le Décret de 2015 prévoit de manière claire que la mobilité des jeunes vers la Métropole relève de la compétence de l'État (LADOM). Le Décret de 2016, pour sa part, prévoit un alignement du système de bourse mis en place dans l'enseignement supérieur pour chaque élève en carrière sanitaire et sociale avec une prise en charge par les Régions d'accueil.

La Région Réunion regrette le dysfonctionnement de LADOM sur la gestion de ce dossier malgré les multiples relances de la collectivité. En effet, un engagement formel de LADOM dans les délais aurait permis d'éviter cette situation d'incertitude et d'incompréhension des familles durant leur préparation de mobilité.

La Collectivité regrette et dénonce également une politisation de ce sujet. Les prises de position publiques de certains élus sans aucune traduction objective de la situation n'a eu pour principal effet que celui de freiner l'avancée et une résolution rapide, sereine et en bonne intelligence de ce dossier. Une fois de plus, l'intérêt des jeunes réunionnais a été relégué au second rang par ces mêmes élus qui ne peuvent pourtant ignorer la réalité des textes qui régissent les aides accordées aux étudiants Réunionnais dans le cadre de la mobilité !

Depuis 2010, la Région Réunion porte une politique forte et volontaire en direction des jeunes, avec une accélération du soutien, davantage de moyens mobilisés afin de favoriser la réussite des jeunes dans leurs divers parcours d'études à La Réunion, en Métropole ou à l'étranger.

A l'issue de la réunion tenue ce jour avec l'État, LADOM et les services de la Région, les jeunes inscrits en carrière sanitaire et sociale en Métropole peuvent déposer leurs dossiers auprès des partenaires (LADOM, les Régions d'accueil et la Région Réunion). Les services de la Région Réunion assureront une cellule de suivi et de coordination.

Dans l'opérationnel, les jeunes devront solliciter d'abord l'aide de LADOM (Passeport Mobilité Formation), celle des Régions d'accueil. Sur ces bases, la Région Réunion interviendra à hauteur de 495 € maximum, en complémentarité des aides de l'État et des autres Régions afin que chaque jeune perçoive au total une bourse de 700 €/mois.

L'ensemble des dossiers des jeunes répondant aux critères d'éligibilité ont pu être pris en compte ce jour. S'agissant des cas particuliers, une instruction plus approfondie sera menée.

La Région Réunion réaffirme son soutien aux côtés des étudiants réunionnais sur la base d'une réelle garantie d'un partenariat loyal avec LADOM et l'État pour trois ans, c'est-à-dire sur toute la durée des études des jeunes.

